

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
<b>Band:</b>	14 (1964)
<b>Heft:</b>	3
 <b>Artikel:</b>	Arthur de Gobineau et Genève
<b>Autor:</b>	Vuilleumier, Marc
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-80545">https://doi.org/10.5169/seals-80545</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ARTHUR DE GOBINEAU ET GENÈVE

Par MARC VUILLEUMIER

Les idées et l'activité de Gobineau, quand il était premier secrétaire de la légation de France à Berne, ont déjà fait l'objet de plusieurs recherches<sup>1</sup>. Cependant, on ne sait rien de son opinion sur Genève. C'est pourquoi nous reproduisons ci-dessous une dépêche du ministre de France à Berne, le comte de Reinhard, qui reprend les grandes lignes d'un rapport de Gobineau consacré à la situation politique de Genève.

Ce dernier avait été autorisé à entreprendre une tournée dans les cantons industriels de la Confédération pour préparer un rapport sur l'économie suisse. Parti vraisemblablement au début de septembre, il ne termina que le 2 octobre 1850 son «inspection industrielle», comme il l'appelait. «J'ai vu une foule de choses curieuses au point de vue économique, de plus curieuses encore, peut-être, dans le sens politique, et de toutes manières affligeantes et inquiétantes», écrivait-il à Tocqueville<sup>2</sup>.

L'itinéraire de l'écrivain diplomate est difficile à établir; il semble avoir parcouru la Suisse en zigzags: Genève, Bienne, Bâle, Soleure, Aarau, Zurich, Winterthur, Schaffhouse, Frauenfeld, St-Gall, Trogen, Coire, le Tessin<sup>3</sup>. Les dates précises du voyage demeurent inconnues. De Genève, Gobineau est-il rentré à Berne, où il aura transmis ces renseignements à son ministre, avant de poursuivre sa route? — C'est ce qui semble le plus vraisemblable: un crochet par Berne, en se rendant à Bienne, n'était pas un long détour et permettait de couper commodément le voyage; d'autre part, le secrétaire de légation n'aurait sans doute pas confié à la poste un rapport de ce genre.

Evidemment, nous ne savons pas dans quelle mesure Reinhard a modifié, en les transcrivant, les termes de Gobineau; le début de sa dépêche laisserait supposer qu'il ne s'est guère éloigné du texte de son subordonné.

<sup>1</sup> EMIL DÜRR, *Arthur de Gobineau und die Schweiz in den Jahren 1850—1854*, in *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 25. Bd., 1926, p. 137—271, a analysé avec beaucoup de finesse la position de Gobineau, en se fondant sur ses lettres à sa sœur et à Tocqueville. HANS BESSLER, *La France et la Suisse de 1848 à 1852*, Paris-Neuchâtel 1930, a donné une appréciation de son rôle de diplomate. On trouvera dans notre article *La Suisse au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle vue par la diplomatie française. II De 1852 à 1858*, in *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4 (1964), à paraître, quelques extraits des dépêches de Gobineau, quand il fut chargé d'affaires, en 1853.

<sup>2</sup> ALEXIS DE TOCQUEVILLE, *Oeuvres complètes*, t. IX. *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et d'Arthur de Gobineau*, Paris 1959, lettre 32, 4 octobre 1850, p. 154.

<sup>3</sup> E. DÜRR, *op. cit.*, p. 144. Genève n'y est pas mentionnée. Les registres d'inscription des étrangers, conservés aux Archives d'Etat de Genève, ne gardent aucune trace d'un passage de Gobineau. Si celui-ci a été hébergé chez des particuliers, il ne se sera sans doute pas fait inscrire.

Nous ne connaissons pas les conservateurs protestants avec lesquels Gobineau affirme s'être entretenu. Parmi eux se trouvait certainement Frédéric Auguste Cramer, que le ministre de France tenait en haute estime et avec lequel il avait des relations assez suivies. La remarquable lucidité de l'ancien syndic, sans illusions sur les forces et les chances de son parti, semble avoir inspiré une partie de ce texte<sup>4</sup>.

A Genève, le parti radical jouissait du soutien des catholiques de la campagne, fort hostiles au vieux parti conservateur protestant. Cette alliance quelque peu paradoxale allait se poursuivre durant de nombreuses années, grâce aux concessions et avantages concédés par le leader radical James Fazy, qui sut habilement exploiter la situation. Reinhard ne cessait de déplorer cette alliance contre nature et aurait souhaité que les conservateurs, acceptant quelques concessions, s'unissent avec les catholiques pour constituer un grand parti de l'Ordre<sup>5</sup>.

Le général de Lahitte, ministre des Affaires étrangères, déplora les faits relatés par Gobineau et s'adressa en ces termes à son représentant à Berne:

«Nous voyons avec un bien vif regret les obstacles qui s'opposent encore à la complète union des conservateurs de Genève et qui paraissent devoir prolonger dans ce canton la domination des révolutionnaires, bien qu'ils y soient en minorité. Dites-moi, je vous prie, si vous pensez que la cour de Rome puisse exercer une action utile pour aplanir les obstacles<sup>6</sup>.»

Effectivement, Lahitte écrivit à son ambassadeur auprès du Saint-Siège, le comte de Rayneval:

«Je vous envoie également copie d'une dépêche de notre ministre en Suisse, relative à la malheureuse situation du canton de Genève, menacé de voir se prolonger la domination de la minorité révolutionnaire par suite de la division des conservateurs catholiques et protestants. Je ne doute pas que les catholiques reçoivent de Rome des conseils de conciliation. Il faudrait être bien aveugle pour supposer qu'en dépit de toutes les promesses et même de l'octroi de quelques avantages partiels, la religion pût retirer un bénéfice réel de sa participation directe ou indirecte au triomphe des démagogues.»

Rayneval répondit: «Les informations de notre ministre en Suisse sur la situation des catholiques de Genève ont fort intéressé le Cardinal. Je lui ai confié la copie de la dépêche de M. Reinhard et il m'a dit qu'il écrivait au chargé d'affaires de Sa Sainteté dans le sens indiqué.»

Le général de Lahitte, à la suite de cette réponse du cardinal Antonelli, écrivit à son représentant à Rome:

<sup>4</sup> Cf., un an auparavant, le remarquable exposé de Cramer à Reinhard sur la situation politique de Genève, où l'on trouve des appréciations analogues. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris (= AMAE), correspondance politique, Suisse, vol. 564, 23 novembre 1849.

<sup>5</sup> Cf. la première partie de notre article, déjà mentionné, in *Revue d'histoire diplomatique*, n° 2, 1964, p. 148—173.

<sup>6</sup> AMAE, ibid., vol. 566, 18 septembre 1850.

«J'ai appris avec une vive satisfaction que le chargé d'affaires de Sa Sainteté en Suisse recevrait des instructions qui lui prescriraient de donner aux catholiques genevois des conseils dirigés dans le sens de la politique conservatrice. Il est important que ceux du canton de Berne en reçoivent de semblables... Rien ne serait plus dangereux pour la cause catholique, rien ne lui ferait moralement plus de tort que si on voyait ses adhérents prendre l'habitude de déserter la cause de l'ordre et de la société dès que ceux qui la représentent ne satisfont pas complètement, immédiatement, à leurs réclamations plus ou moins fondées?»

Mais aux élections du Grand Conseil genevois, en novembre 1850, les radicaux triomphèrent à nouveau des conservateurs qui s'étaient refusés à toute concession aux catholiques. Aussi, ces derniers s'étaient abstenus ou avaient voté massivement pour les radicaux, comme le curé de Genève, Dunoyer, l'exposa lui-même à Rayneval, lors d'un voyage à Rome, quelques mois plus tard<sup>8</sup>. Les prévisions de Gobineau se vérifiaient, Genève conservait sa majorité radicale.

Berne, le 13 septembre 1850

Monsieur le Ministre,

M. de Gobineau, qui fait en ce moment un voyage en Suisse pour recueillir sur les lieux des renseignements sur la situation industrielle de ce pays, m'a communiqué sur le canton de Genève les informations suivantes, que je crois dignes de votre attention.

Le gouvernement actuel de Genève, ou, pour mieux dire, l'homme qui est à sa tête<sup>9</sup>, paraît, de l'avis de ses adversaires, déployer une très grande activité pour déjouer tous les efforts que l'on tente dans le but de se réunir contre lui, et y réussir. Il s'attache notamment à compromettre, sinon à gagner les catholiques, et par les avances qu'il leur fait, qu'il leur prodigue, il parvient peut-être à augmenter la défiance malheureuse dont les conservateurs protestants, au moins les plus influents d'entre eux, n'ont pas encore appris à se défaire.

Deux mesures importantes sont en ce moment l'objet de son attention. Par la première, il veut donner une seconde église aux catholiques. Et comme ceux-ci ont déclaré par l'organe de leur curé, qu'ils ne voulaient pas à cette occasion s'engager par des promesses électorales qu'on paraissait leur demander, il a spontanément offert de donner cette église sans conditions<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> AMAE, correspondance politique, Rome, vol. 995, 21 septembre 1850, n° 33, 4 octobre 1850, n° 36.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 14 janvier 1851, n° 64.

<sup>9</sup> James Fazy.

<sup>10</sup> Depuis 1814, les catholiques disposaient de l'église de St-Germain. En 1850, peu avant les élections, Fazy et sa majorité leur céderent gratuitement une parcelle du terrain gagné sur les anciennes fortifications pour y éléver une seconde église, Notre-Dame.

La seconde mesure est plus importante.

Par suite de la conférence tenue en 1848 entre les cantons qui forment les diocèses de Genève et Lausanne, Monseigneur Marilley a dû sortir de son évêché<sup>11</sup>. Il en est résulté pour les affaires ecclésiastiques de très graves inconvénients; et l'esprit des populations catholiques est vivement affecté d'un état de choses aussi anormal. M. Fazy vient d'offrir de retirer le canton qu'il dirige de la conférence de 1848, de rendre toute juridiction à Mgr Marilley, et même de l'autoriser, s'il le jugeait convenable, à résider en toute liberté dans une des paroisses rurales. Les catholiques éclairés ont compris toute la portée de cette démarche, et l'influence qu'elle pouvait avoir sur le gros de leur parti, encore tout irrité des agressions des conservateurs protestants. Ils n'ont pu se dissimuler qu'il allait devenir très difficile de soutenir, contre des hommes qui se vanteront, avec quelque apparence de raison, d'avoir beaucoup fait pour eux, une lutte qui tournerait au profit des anciens promoteurs de cette union protestante, dont le but avoué était de ruiner les catholiques, en conviant tous les Genevois de la religion réformée à refuser tout travail aux ouvriers ou domestiques ainsi que tout achalandage aux marchands qui appartiendraient au culte que l'on voulait proscrire<sup>12</sup>.

Dans une situation aussi délicate les catholiques se sont adressés à M. le Président du gouvernement de Berne<sup>13</sup>, et lui ont demandé de devancer M. Fazy dans la démarche qu'il médite, de se retirer immédiatement de la conférence de 1848 et d'empêcher ainsi le gouvernement de Genève d'apparaître aux catholiques de son canton, dans tout l'éclat dont il espère se couvrir.

M. Bloesch a apprécié, dit-on, du premier coup d'œil, l'importance de cette affaire. Il a promis de s'en occuper immédiatement: mais en même temps il n'a pas caché qu'il prévoyait des oppositions de plus d'un genre et de plus d'un côté. Du reste, les catholiques se disent décidés à voter,

<sup>11</sup> Mgr Marilley, à la suite de la prise du pouvoir par les radicaux, à Fribourg, avait refusé de reconnaître la nouvelle constitution et de lui prêter serment. A la suite d'un soulèvement dont le frère du prélat était l'un des chefs, l'évêque fut expulsé de Fribourg, livré aux autorités vaudoises qui l'enfermèrent au château de Chillon. A la suite d'une conférence tenue les 30 et 31 octobre 1848, les cantons intéressés décidèrent que Mgr Marilley n'exercerait plus ses fonctions épiscopales et lui interdirent de séjourner sur leur territoire. L'évêque se retira alors à Divonne, sur la frontière française. Fazy, dès le début, avait fait des réserves sur les décisions de la conférence et le gouvernement genevois, désireux à la fois de soutenir le gouvernement radical de Fribourg et de se concilier les électeurs catholiques, ne s'était pas engagé à fond.

<sup>12</sup> L'Union protestante, fondée en 1843, était une association secrète, destinée à regrouper les protestants pour résister aux progrès du catholicisme. Elle engageait effectivement ses membres à n'employer que des protestants, d'où l'animosité qu'elle suscita chez les catholiques qui apprirent très rapidement son existence.

<sup>13</sup> Eduard Blösch, président du Conseil exécutif de Berne, à la suite de la victoire électorale des conservateurs, le 5 mai 1850. Libéral conservateur, protestant, il désirait la chute du gouvernement Fazy, mais le gouvernement qu'il présidait ne suivit pas l'avis des catholiques genevois.

quoiqu'il arrive, contre les radicaux, mais ils annoncent en même temps que les nouvelles circonscriptions électORALES sont si bien calculées dans l'intérêt du gouvernement, qu'évidemment leur concours ne pourra donner la majorité aux conservateurs contre les radicaux. D'ailleurs, en agissant ainsi, ils ne consultent que leur conscience d'homme d'ordre, attendu que les conservateurs protestants n'ont rien voulu faire jusqu'à ce jour pour se concilier leurs sympathies.

Les protestants qu'a vus M. de Gobineau, lui ont paru abattus, et considérant leur défaite comme certaine. Il lui ont dit que M. Fazy n'avait pas usé encore son influence sur les classes ouvrières, qu'il leur avait assuré de l'ouvrage, que la fabrique de l'horlogerie et de la bijouterie réussissait à merveille dans ce moment, enfin que le jour n'était pas venu. Comparant ensuite leur position à celle des Bernois, ils déclarent qu'elle est sans remède, et que leur plus grand malheur est qu'ils n'ont personne qui soit en état de remplir la place éminente que M. Bloesch a su conquérir à la tête des différents partis qu'il a ralliés dans son canton.

L'impression produite sur M. de Gobineau par son séjour à Genève, est donc que ce canton ne paraît pas destiné à voir s'opérer chez lui un retour aux principes conservateurs, semblable à celui qui a eu lieu si heureusement dans le canton de Berne.

Il y a eu du reste, le 7 de ce mois, à Genève, une réunion composée d'environ 300 électeurs catholiques, sur 1500 que compte la ville. Après avoir entendu M. l'avocat Ambergny, partisan de M. James Fazy, ils ont nommé un comité de 5 membres, chargé d'entrer en négociations avec le gouvernement, relativement au terrain sur lequel la seconde église catholique devra être bâtie. Le curé de Genève et M. Ambergny font partie de ce comité<sup>14</sup>.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Comte Reinhard<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Mallet, juge au tribunal de commerce, le Dr Dufresne, Philippe, fabricant de bijouterie, étaient les autres membres de cette commission.

<sup>15</sup> AMAE, correspondance politique, Suisse, vol. 566, 13 septembre 1850, n° 292.